République Française
Département des Ardennes
Arrondissement de Charleville-Mézières
Commune de Les Ayvelles

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Ayvelles

SEANCE DU 25 AOÛT 2026

Date de la convocation : 18 août 2026
Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame TUCCI Sylvia, Maire

Présents : AUPRÊTRE Ludovic, BERGER Jocelyne, BOUCHEX-BELLOMIE Carole, COLLI-CANTONI Nadine, DI PIRRO Jean-Marie, DI PIRRO Timoté, PILARD Gérald, SIMON Muriel, TUCCI Sylvia.

Membres excusés : BEAUDEUX Isabelle, PRÉVOTEAUX Aurélien

Membres absents représentés : BLAINVILLE Jimmy (pouvoir donné à SIMON Muriel)
BROYER Jennifer (pouvoir donné à DI PIRRO Timoté)
MARTIN Martine (pouvoir donné à BOUCHEX-BELLOMIE Carole)
SONET Jessy (pouvoir donné à DI PIRRO Jean-Marie)

Secrétaire de séance : COLLI-CANTONI Nadine
Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) est atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
- D20260825237 - Délibération subvention association
- D20260825238 - Délibération désignation des agents recenseurs
- D20260825239 - Délibération convention avec ARDENNE METROPOLE – Adhésion au groupement de commandes pour les vérifications des installations électriques
- D20260825240 - Délibération location d'un garage
- Informations communales du Maire
- Comptes-rendus des commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 ci-annexé, qui a été préalablement transmis aux élus. Les conseillers municipaux non présents à la séance du 5 juin 2026 ne prennent pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026.

D202600825237 - Délibération subvention association

Madame la Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention reçue pour l'association ci-dessus :

Les restaurants du cœur	300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, cette subvention.

D202600825238 - Délibération désignation des agents recenseurs

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.

Il convient de nommer des agents recenseurs afin d'effectuer ce recensement.

Deux administrées se sont proposées pour effectuer cet inventaire à savoir :

- Madame BARON Patricia, domiciliée 13 Clos Barrois à LES AYVELLES.
- Madame SONET Alexandra, domiciliée 3 allée des Brasseurs à LES AYVELLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la désignation de ces agents recenseurs

D202600825239 - Délibération convention avec ARDENNE METROPOLE – Adhésion au groupement de commandes pour les vérifications des installations électriques

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;
VU les obligations réglementaires de vérification périodique des installations électriques dans les établissements recevant du public (ERP) et les bâtiments du travail ;
CONSIDÉRANT l'intérêt de mutualiser les procédures d'achat pour optimiser les coûts et gagner en efficacité administrative entre les collectivités partenaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de l'adhésion au groupement de commandes avec ARDENNE METROPOLE ayant pour objet la passation, l'attribution et l'exécution d'un marché unique de vérifications réglementaires des installations électriques.
- **DÉSIGNE** la Communauté d'Agglomération ARDENNE MÉTROPOLE en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, chargé de procéder à l'organisation de la consultation, à la signature et à la notification du marché.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la dite convention constitutive ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de ce groupement.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel de l'exercice concerné.

D202600825240 – Délibération location d'un garage communal situé rue de Sedan à Monsieur ROVELLO Ignazio – Autorisation donnée au Maire

La Maire expose au Conseil Municipal qu'un logement communal sis 47 rue de Sedan à LES AYVELLES est actuellement vacant. Ce bien comprend un garage attenant.

Un administré Monsieur ROVELLO Ignazio, résidant au 30 rue de Sedan, a sollicité la commune par courrier afin de pouvoir louer ce garage à titre individuel.

Considérant que le logement reste temporairement inoccupé et que la location indépendante de ce garage permet de valoriser le patrimoine communal tout en répondant à la demande d'un habitant,

Considérant que ce garage relève du domaine privé de la commune et peut faire l'objet d'un bail de droit commun,

La Maire propose d'accorder cette location aux conditions suivantes :
- Bénéficiaire : Monsieur ROVELLO Ignazio
- Désignation du bien : un garage attenant situé au 47 rue de Sedan
- Durée du bail : un an renouvelable par tacite reconduction
- Montant du loyer mensuel : soixante dix euros (70 euros)
- Préavis de résiliation : un mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres
- Conditions particulières : le garage est loué exclusivement au stationnement d'un véhicule automobile personnel à l'exclusion de toute activité commerciale, artisanale ou d'entreposage de matières dangereuses ou inflammables.

Le garage sera restitué dès lors que l'appartement attenant au sis 47 rue de Sedan sera à nouveau loué.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Personnes Publiques ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité,
- Approuve la mise en location du garage attenant au logement vacant situé 47 rue de Sedan au profit de Monsieur ROVELLO Ignazio.
- Fixe le montant du loyer mensuel à soixante dix euros (70 euros)
- Autorise la Maire à signer le bail de location ainsi que tout document s'y rapportant.

INFORMATIONS COMMUNALES DU MAIRE

Madame TUCCI informe les conseillers municipaux que :
- une réunion a eu lieu avec l'Union des Anciens Combattants qui désire organiser la journée du bénévolat le 5 décembre 2026 afin de récompenser les personnes bénévoles et demande le prêt de la salle des fêtes.
- l'Association Croix Rouge et le Conseil Départemental ont remercié la commune relatif à l'octroi de leur subvention pour cette année.
- ARDENNE METROPOLE a le projet de lancer un groupement de commande pour les prestations de sécurité surveillance, événementielle, médiation et gardiennage. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, de ne pas retenir cette proposition.

- une demande concernant l'installation d'un food truck pizza « CHEZ TONTON GREG » a été réceptionnée en mairie.
- le chiffrage concernant l'enfouissement des réseaux électriques rue du Pâquis est achevé. Un rendez-vous avec Monsieur BOURGEOIS Christian de la FDEA, sera planifié afin de permettre l'étude du projet.
- Madame Claire LISIECKI, diététicienne s'installera à partir du 12 septembre 2026 au pôle de Santé de LES AYVELLES le mercredi matin.
- le trottoir au niveau du 4 rue de Chalandry a été réaménagé car celui-ci n'était plus adapté pour une personne à mobilité réduite.
- l'acquisition de coussins berlinois a été réalisée en vue de leur implantation dans les rues de la commune.
- Mme BOUCHEX-BELLOMIE procédera à l'ouverture d'une section de sophrologie, programmée le mercredi de 17h00 à 18h00 au sein de la salle des fêtes.
- Madame TUCCI remercie Monsieur DI PIRRO Timoté pour l'installation du TPE (Terminal par Paiement Electronique) à l'école pour le règlement de la cantine et de la garderie pour le paiement par virements et cartes bancaires. Ces systèmes de paiements seront obligatoires dès le début de l'année 2027.
- A l'issue de la cérémonie du 14 juillet, un barbecue a été organisé. Madame TUCCI remercie toutes les personnes pour leur participation à la préparation de celui-ci. 45 personnes ont assisté à cette journée et ont été enchanté de ce moment festif.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission événementielle :

Madame SIMON indique que :
- les enfants se rendront au cinéma pour visionner un film à la Saint-Nicolas. A l'issue de cette séance, un goûter sera offert et les enfants repartiront avec un Père Noël en chocolat.
- la commande des colis destinés aux séniors sera passée au mois de septembre.
- le centre de loisirs d'été a eu un résultat positif. Soixante enfants y étaient inscrits.

Commission communication :

Madame BOUCHEX-BELLOMIE informe les conseillers municipaux que le prochain bulletin municipal est en cours de préparation.

Commission embellissement :

Madame BOUCHEX-BELLOMIE signale que :
- des bulbes seront plantés en prévision de la floraison de l'année prochaine.
- l'opportunité d'instaurer un concours de sapins de Noël est en cours d'évaluation pour cette fin d'année.
- la commune dispose déjà de décorations suffisantes pour les fêtes de fin d'année
- la végétation présente à proximité des feux de signalisation et des passages piétons rue de Sedan obstrue la visibilité, constituant un risque pour la sécurité des usagers.
- une signalétique destinée aux propriétaires de chiens sera mise en place dans la commune.

Commission des travaux :

Monsieur DI PIRRO informe les conseillers municipaux que :
- les travaux d'aménagement concernant la mise en sécurité de la rue de Chalandry sont achevés. Une étude a été sollicitée auprès de Monsieur MANAS, du Conseil départemental, afin d'examiner la faisabilité du projet d'aménagement de trottoirs et de création de places de stationnement rue de Chalandry.
- la création d'un ralentisseur de type dos-d'âne rue de la Warenne et deux ralentisseurs après l'intersection rue du Stade afin de réduire la vitesse excessive.
- afin de simplifier le nettoyage aux abords de la benne à verres installée rue du Stade, l'aménagement d'un revêtement goudronné de cette partie est envisagé.
- le début du chantier de réfection des toitures (atelier et salle des fêtes) est arrêté à la première semaine de septembre.

Une demande de subvention est en cours d'instruction pour ces travaux.
- la réfection de la toiture de l'école est terminée. Un rendez-vous a été pris pour mercredi afin de réaliser le bilan thermique du logement au-dessus de l'école ainsi que la réalisation des plans.
- un chiffrage est en cours concernant les travaux électriques des parties communes du presbytère. Ceux-ci incluent la pose d'un compteur dédié à la répartition des charges ainsi que l'installation d'une VMC collective.

Un rendez-vous avec un électricien sera programmé afin de procéder à la réfection de l'installation électrique des parties communes de ce bâtiment.
- la salle de bains de l'un des logements de l'ancien presbytère, devenue vétuste, fera prochainement l'objet d'une rénovation complète.
- il est prévu d'acquérir 10 climatiseurs mobiles, un achat subventionnable à 100 %.
- le rejointement des pierres n'ayant pas été réalisé lors de la réfection initiale de la façade de l'école, deux entreprises ont été mandatées pour achever le chantier.
- les travaux de rénovation de sept avaloirs ont été réalisées rue des Mapailles et rue de Paternotte
- le portail de l'école s'est paré de différentes teintes grâce aux soins de Monsieur DECHÊNE.
- un portail sera installé à l'entrée du bâtiment de la mairie afin de sécuriser l'accès à la salle des fêtes.

- la mise en peinture des vestiaires du club de football reste à parachever.
- il est envisagé de créer un espace ludique engazonné afin d'accueillir les activités des enfants. Cette opération impliquera la reprise d'une partie de l'actuelle zone de compostage ainsi que la création d'une clôture.
- il sera procédé cet automne à l'élagage des arbres situés sur le parking du cimetière et dans la cour de l'école.
- l'installation de nouveaux dispositifs de vidéo protection au cimetière et aux abords de l'école fait l'objet d'une étude approfondie afin de renforcer la sécurité de ces sites.
- suite à la suppression des plaques translucides lors de la réfection de la toiture, une baisse de luminosité est constatée dans l'atelier. Un renforcement de l'éclairage électrique est à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BOUCHEX-BELLOMIE, domiciliée 9 rue de Chalandry, demande s'il serait possible de faire raboter le bateau du trottoir situé devant chez elle. En effet, l'accès actuel endommage régulièrement les voitures.

La séance est levée à 21 h 25

Madame COLLI-CANTONI Nadine
Secrétaire de séance

Madame TUCCI
Maire